

Déclaration de la FILPAC CGT et de l'Union départementale CGT du CHER

Le rassemblement de ce jour devant le Palais de Justice de Bourges à l'appel de la CGT du Cher et de la FILPAC CGT exprime la solidarité apportée à Frédéric PICHOT, militant syndical à l'imprimerie BUSSIERE.

Ce soutien se manifeste de diverses façons :

- les salariés de l'entreprise ont observé un arrêt de travail d'une heure et se sont rassemblés à Saint-Amand pour signifier leur solidarité à Frédéric PICHOT et à leurs élus actuellement en butte à de difficiles négociations dans l'entreprise sur l'organisation du travail, les salaires et le non investissement. La quasi-totalité de l'équipe de l'après midi on débrayé et ont été rejoint devant l'entreprise par nombre de leurs collègues du matin. De plus, des inquiétudes se font jour sur l'emploi : après les 39 licenciements de fin 2006 des rumeurs circulent sur la pérennité du site.
- Par la présence de délégations de syndicats CGT du département, déjà inscrits dans la bataille de réindustrialisation du Cher et de représentants de syndicats de la FILPAC CGT notamment ceux faisant partie du groupe CPI auquel BUSSIERE appartient.

L'audience d'aujourd'hui n'aura pas lieu en raison de la grève des avocats du barreau de Bourges contre la suppression de la Cour d'Appel de la cité berruyère.

A cette occasion, la CGT tient à réaffirmer son opposition à cette fermeture qui pénaliserait les salariés notamment ceux concernés par un appel de jugement prud'homal.

Des initiatives propres à l'organisation CGT du département seront prises prochainement sur ce sujet.

Pour les organisations de la CGT, engagées dans la défense des droits des salariés et contre la criminalisation de l'activité syndicale, la campagne pour la relaxe de Frédéric PICHOT va continuer. Elle prendra diverses formes jusqu'à la prochaine convocation devant ce même tribunal.

Bourges, le 20 juin 2007